



FICHE d'information n° 6

Opération de l'iris

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous souffrez d'une anomalie ou d'une atteinte de l'iris responsable de troubles visuels ou d'un glaucome. Votre ophtalmologiste vous propose une opération **car la chirurgie constitue le moyen le plus approprié d'y remédier.**

Cette fiche contient l'information sur l'opération qui vous est proposée, sur ses résultats et sur ses risques.

L'iris

C'est un diaphragme coloré directement visible dans l'oeil, centré par la pupille.

Pourquoi opérer l'iris ?

1. Certaines anomalies de l'iris, déplacement de la pupille, déformation de l'iris, sont responsables de troubles visuels. Leur réparation par incision, par suture chirurgicale ou par laser est susceptible de réduire la gêne constatée.
2. L'ablation d'un fragment de l'iris est destinée, par la réalisation d'un orifice, à éviter la survenue d'un glaucome aigu ou sa récurrence.

L'opération de l'iris

1° **Au laser** : l'intervention s'effectue en ambulatoire. Le patient est assis devant l'appareil. La chirurgie de l'iris peut être faite avec ou sans interposition d'un verre placé sur l'oeil. Celui-ci est insensibilisé par l'instillation de gouttes ou par des injections de voisinage. La réalisation d'une ouverture dans l'iris est faite sans ouverture du globe oculaire. Des douleurs peuvent être ressenties malgré l'anesthésie.

2° **L'intervention chirurgicale** est réalisée sur le patient alors qu'il est installé sur le dos, en milieu chirurgical stérile et sous microscope. Elle représente un geste chirurgical majeur car elle oblige à inciser le globe oculaire. Elle est effectuée sous anesthésie locale ou locorégionale, par collyre ou par injection. Une anesthésie générale est également

possible. Des sutures sont parfois mises en place sur l'iris et sur l'ouverture du globe oculaire.

Evolution postopératoire habituelle

Dans la très grande majorité des cas, l'oeil opéré est indolore. Il peut présenter une inflammation pendant quelques jours. L'ablation des fils de suture peut être nécessaire. Après traitement au laser, il est fréquent d'observer une augmentation transitoire de la pression intra-oculaire ainsi qu'une hémorragie intraoculaire, rapidement régressive. Sauf complications, le patient peut regagner son domicile dans les heures qui suivent. Il doit observer un traitement pendant quelques jours.

Les complications de la chirurgie de l'iris

- Bien qu'elle soit parfaitement standardisée et habituellement suivie de très bons résultats, la chirurgie de l'iris n'échappe pas à la règle générale selon laquelle il n'existe pas de chirurgie sans risque. Il n'est donc pas possible à votre ophtalmologiste de garantir formellement le succès de l'intervention.
- Les complications sévères de la chirurgie de l'iris sont très rares. Elles peuvent nécessiter une réintervention et aboutir, dans les cas les plus extrêmes, à la perte de toute vision de l'oeil opéré, voire à la perte de l'oeil lui-même.
- Une hémorragie intraoculaire est fréquente. Elle régresse en général rapidement.
- Un traumatisme de l'oeil par le patient ou son entourage.
- La déformation de la cornée (astigmatisme) qui réduit l'acuité visuelle mais est susceptible d'une certaine correction ultérieure.
- Exceptionnellement, la cataracte.
- Une cicatrisation défectueuse peut être la source de douleurs ou de troubles visuels. Un abaissement prolongé de la pression intraoculaire est possible.
- Un trouble persistant de la cornée.
- Une augmentation de la pression de l'oeil qui peut dans les cas les plus graves nécessiter une réintervention en urgence.
- Une infection de l'oeil.

Votre ophtalmologiste est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.

Les dispositions réglementaires font obligation au médecin de prouver qu'il a fourni l'information au patient. Aussi vous demande-t-on de signer ce document dont le double est conservé par votre médecin.

Je soussignéreconnais que la nature de l'examen ou de l'intervention, ainsi que ses risques, m'ont été expliqués en termes que j'ai compris, et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et

donne mon accord

ne donne pas mon accord

pour la réalisation de l'acte qui m'est proposé.

Date et Signature:

EDITE ET DIFFUSE POUR LE SYNDICAT NATIONAL DES OPHTALMOLOGISTES DE FRANCE
PAR OPH-COMMUNICATION SARL - 1, RUE DES PUCELLES - 67000 STRASBOURG
- TÉL 03 88 35 01 09 - FAX 03 88 25 51 90